

DEMANDE DE PASSEPORT



UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

PRÉ-DEMANDE A EFFECTUER AVANT DE VENIR ET A IMPRIMER

directement via le site internet ANTS : <https://ants.gouv.fr/>

ou sur le site Internet de Meximieux : <https://ville-meximieux.fr/vos-demarches/papiers-didentite/>

LISTE DES PIECES A FOURNIR (venir avec les originaux)

POUR LES PERSONNES MAJEURES ET MINEURES :

- ANCIEN PASSEPORT (périmé de – 2 ans pour les passeports «Delphine» et « ancien passeport » ET de moins de 5 ans pour les passeports «électroniques» et «biométriques»).
- Carte Nationale d'Identité en cours de validité ou périmée de moins de 2 ans.
- OU ACTE DE NAISSANCE DE – DE 3 MOIS * (en cas de perte, de 1^{ère} demande ou si la CNI périmée de + 5 ans, ou en cas de discordance entre le passeport et la carte d'identité) ou PASSEPORT (-2 ans)
* SI VOTRE COMMUNE DE NAISSANCE A DÉMATÉRIALISÉ LA DÉLIVRANCE DES ACTES D'ÉTAT-CIVIL, LA FOURNITURE DE VOTRE ACTE DE NAISSANCE DANS LE CADRE DE VOTRE DEMANDE, N'EST PLUS NECESSAIRE
- TIMBRES FISCAUX : 86 € pour les majeurs, 42€ pour les moins de 18 ans et 17€ pour les moins de 15 ans. (possibilité d'acheter les timbres en dématérialisation sur le site TIMBRES.IMPOTS.GOUV.FR) Lorsque vous faites votre pré-demande, l'achat des timbres se fait en ligne avec votre dossier, il est inutile de racheter un timbre.
- 1 PHOTO D'IDENTITÉ RECENTE de moins de 6 MOIS, CONFORME ET EN COULEUR – NE PAS LA DECOUPER ! (la photo doit être nette, sans pliure, ni traces. Elle doit être correctement contrastée, sans ombre portée sur le visage ou en arrière-plan. La tête doit être nue, les couvre-chefs sont interdits. Le sujet doit fixer l'objectif. Il doit adopter une expression neutre et avoir la bouche fermée. Il ne doit pas sourire).
- 1 JUSTIFICATIF DE DOMICILE ORIGINAL DATANT DE MOINS DE 1 AN A VOTRE NOM. : facture EDF, SOGEDO, quittance de loyer, avis d'imposition, facture téléphone.
⚠ pour les personnes majeures hébergées, merci de fournir le justificatif de domicile de l'hébergeant ainsi qu'une attestation précisant la date du début de l'hébergement ainsi que la carte d'identité de l'hébergeant.
- POUR LES ETRANGERS DEVENUS FRANÇAIS, POUR LES FRANÇAIS NÉS A L'ETRANGER ET POUR CEUX NÉS EN FRANCE DONT LES PARENTS SONT NÉS A L'ETRANGER, FOURNIR DEUX PREUVES DE NATIONALITÉ FRANCAISE (EX : passeport et carte d'identité périmés de - de 2 ans, certificat de nationalité française etc.)
- SI VOTRE SITUATION a changé (mariage, veuvage, changement de nom) merci de fournir les actes officiels de moins de 3 mois.

POUR LES MINEURS, FOURNIR EN SUPPLEMENT DES PIECES CI-DESSUS :

- LE LIVRET DE FAMILLE, et la CNI du parent accompagnant ainsi que son justificatif de domicile.
- DANS LE CAS D'UN DIVORCE, merci de joindre l'original du jugement définitif et complet avec la mention d'autorité parentale.
⚠ En cas de garde alternée, les deux parents doivent se présenter avec un justificatif de domicile chacun + leur CNI. Ils doivent signer tous les deux une autorisation parentale.



L'INTERESSÉ DOIT SE PRÉSENTER PERSONNELLEMENT EN MAIRIE AFIN DE DÉPOSER SA DEMANDE ET D'APPOSER SES EMPREINTES DIGITALES ! TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ ET UN NOUVEAU RENDEZ-VOUS DEVRA ÊTRE FIXÉ SELON NOS DATES DE DISPONIBILITÉS.